

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Portugal

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		PORTUGAL	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	92 090	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2012/13	10,5 (-0,5%)	65,3 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,816 (43 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	165 (46 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	-1,4	+0
PIB / habitant	€ – 2012	15 669	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	2,3	2
Surface arable	Mha – 2011	1,1	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	3,6	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	3,5	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	-1	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations : 5 200	Exportations : 57 700
		Importations : 8 800	Importations : 45 800
		Solde : -3 600	Solde : +11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	P vers F : 468	F vers P : 736
		Variation 2012/13 : -0,4%	Variation 2012/13 : +3,9%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ Le paysage agricole portugais est caractérisé par des exploitations de taille modeste, à caractère familial au Nord, et dominé par de grands propriétaires terriens au Sud (12 ha, en moyenne nationale, mais 5,8 ha au Nord et 62 ha au Sud).

✚ La moyenne d'âge des exploitants (63 ans) est un sujet de préoccupation, même si quelques jeunes bien formés retrouvent la voie de l'agriculture depuis le début de la crise économique.

✚ Le Portugal est très déficitaire en céréales et en viande bovine, mais réalise aussi des cultures pour l'exportation : poires, vin (région de Porto), tomates pour la transformation, riz et bananes.

La productivité de son agriculture dépend des capacités d'irrigation (trois récoltes par an dans certaines zones irriguées). Les Açores sont un territoire de production laitière intensive.

✚ La conquête de l'autosuffisance alimentaire en valeur est logiquement l'axe essentiel des politiques agricoles portugaises : elle passe par l'amélioration des exportations et la valorisation des productions nationales sur le marché intérieur.

Production agricole

Le paysage agricole portugais est dual (taille moyenne des exploitations de 12 ha), avec de grands domaines au Sud (moyenne 61 ha dans la région de l'Alentejo) et des petites exploitations au Nord (moyenne 5,8 ha). Le nombre total d'exploitations, qui a décliné de 27 % en 10 ans, reste très élevé : 305 000 exploitations pour 3,7 Mha ; 41 % des exploitations cultivent moins de 1 ha.

La population agricole vieillit (moyenne 63 ans) : elle représente encore 7 % de la population active et même si la crise économique a réorienté vers l'agriculture des générations jeunes et mieux formées (+39 % d'agriculteurs ayant suivi des études secondaires et +26 % des études supérieures en 10 ans), l'agriculture portugaise reste confrontée à un problème de renouvellement des générations. Un tiers des agriculteurs exerce une autre activité.

23 % de la SAU totale sont consacrés à des cultures temporaires, 19 % à des cultures permanentes et le reste à des pâturages faiblement productifs. 14,7 % de la SAU sont irrigués, la disponibilité de l'eau est un facteur limitatif important de la productivité. Le poids relatif des productions végétales a diminué en 10 ans passant de 57 % à 52 % de la production agricole totale en valeur. Les principales productions végétales en valeur sont les fruits frais, suivis des légumes frais, du vin et des céréales. Le Portugal est un producteur majeur et un exportateur de poires, de cerises, de pommes, de raisins de table, de bananes (Madère), de tomates pour l'industrie, de fleurs coupées et de riz. Il produit aussi de l'huile d'olive, qui peut être raffinée en Espagne. Il est fortement déficitaire en céréales. Les productions animales croissent en valeur, mais restent fortement en-deçà de l'autosuffisance alimentaire, sauf pour les œufs et le lait. La production laitière bénéficie aux Açores de conditions agro-climatiques exceptionnelles, qui lui confèrent une forte compétitivité.

Le patrimoine forestier recouvre 1/3 du territoire (3,45 Mha), aux mains d'opérateurs privés à plus de 93 %. Les essences majoritaires sont l'eucalyptus (26 %), suivi du chêne liège et du pin maritime (23 % chacun). Le Portugal est le premier producteur mondial de liège et un producteur important de pâte à papier.

Avec 2 751 km de côtes, le Portugal, premier pays consommateur de poissons de l'Union européenne en proportion de sa population (le troisième d'Europe après l'Islande et la Norvège), dispose d'une flotte de 8 380 bateaux. La pêche occupe 0,3 % de la population active, pour 216 000 t de captures et 8 000 t d'aquaculture.

Politique agricole

La priorité du gouvernement portugais en matière agricole est de parvenir à l'autosuffisance alimentaire en valeur pour l'année 2020. Produit par produit, le constat est contrasté : autosuffisant pour le lait, le riz, exportateur pour le vin, le Portugal est fortement déficitaire sur tout type de viande (74 % de la viande consommée est produite localement, 52 % pour la viande bovine, 92 % pour la volaille), encore déficitaire sur l'huile d'olive, même si une amélioration notable est constatée de 65 % en 2008 à 90 % en 2012.

Pour parvenir à cet objectif, le Portugal essaye d'augmenter la production nationale en favorisant l'agrandissement des structures et la productivité (bourse de terre, grand projet d'irrigation dans le Sud), de mieux équilibrer les relations commerciales au sein de la chaîne alimentaire (mise en place d'une plateforme de suivi des relations le long de la chaîne alimentaire, réduction des délais de paiement dans le secteur agroalimentaire de 60 à 30 jours, augmentation des pénalités en cas d'infraction pour vente à perte). Il cherche à développer les exportations en incitant les industries agroalimentaires à s'internationaliser. Et enfin, il cherche à promouvoir la consommation de produits nationaux avec un programme de promotion « *Portugal sou eu* », « *le Portugal c'est moi* », visant à certifier les produits dont le taux d'ingrédients nationaux est de plus de 50 %.

Dans les choix d'application de la nouvelle PAC, le Portugal, qui recevra dans la période 2014-2020 un montant presque équilibré entre le premier et le second pilier (52 % - 48 %), va solliciter une dérogation pour les soutiens couplés (lait, vache allaitante, ovins/caprins, riz et tomate pour l'industrie), dont la part dans le premier pilier baisserait toutefois de 23 % actuellement à 20 % de l'enveloppe globale. Il n'utilisera pas le paiement distributif, dont l'efficacité est jugée inférieure à celle du régime de petits agriculteurs (jusqu'à 500 € d'aides), et privilégiera le modèle de convergence interne calqué sur la convergence externe. Un travail important reste à faire sur la fiabilité du cadastre et la vérification que les surfaces primées sont en état adéquat pour le pâturage ou la culture.

Le programme de développement rural 2020 sera essentiellement orienté vers la compétitivité et les organisations de producteurs (44 % de son montant) et vers les aides environnementales ou aux zones défavorisées (47 %).

Échanges commerciaux

Les échanges agroalimentaires du Portugal avec le monde sont fortement déficitaires (-3,5 Md€). Si le Portugal réussit à dégager un excédent vis-à-vis de l'Afrique lusophone (+728 M€ avec l'Angola), de certains pays européens fortement importateurs de produits agricoles et agroalimentaires comme le Royaume-Uni (+93 M€), il reste fortement déficitaire vis-à-vis de l'Espagne (-2,1 Md€), de l'Allemagne (-294 M€), des Pays-Bas (-292 M€), et de la France (-268 M€).

La France est le 2^e fournisseur du Portugal avec 769 M€, loin derrière l'Espagne (4,2 Md€). Elle y exporte des céréales (186 M€) et des préparations à base de céréales (67 M€), des produits laitiers (90 M€) et des légumes (55 M€, essentiellement des pommes de terre), viandes (51 M€ bovins et volailles). À l'inverse, le Portugal, 18^e fournisseur de la France, exporte des vins et spiritueux pour 135 M€ (essentiellement des vins de Porto), des fruits pour 61 M€ (essentiellement des poires) et des préparations à base de viande et de poissons (58 M€) et des préparations à base de légumes ou de fruits pour 46 M€.

La France est le 3^e fournisseur du Portugal en matière de machinisme agricole avec 17 M€, très loin derrière l'Espagne et l'Italie.

Accords internationaux

Le Portugal est entré dans l'Union européenne en 1986. Il est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Le Portugal a ratifié le protocole de Kyoto, la convention sur la diversité biologique (CDB), la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faunes et de flores menacées d'extinction; il a également adhéré à l'engagement international sur les ressources phyto-génétiques de la FAO.

Le Portugal coopère activement avec les pays de la communauté des pays de langue portugaise (Brésil, Angola, Mozambique, Cap Vert, Guinée-Bissau, São Tomé-et-Príncipe, Timor oriental) et à ce titre, les ministres de l'agriculture de chacun de ces pays se réunissent régulièrement pour fixer ensemble des objectifs et moyens communs, notamment au niveau de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Portugal participe activement au réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) qui regroupe les services vétérinaires de 10 pays du pourtour méditerranéen.

Relations bilatérales

Les relations dans le domaine agricole sont de bonne qualité. Les positions des deux pays concernant la politique agricole commune sont souvent convergentes.

Le dialogue bilatéral est assez actif en matière forestière sur le plan technique, car le Portugal est un pays qui compte dans ce domaine.

En matière de vitiviniculture, la présence d'investisseurs français dans les maisons de Porto et l'attachement du Portugal aux indications géographiques, font du Portugal un allié traditionnel de la France dans les organisations internationales.

En matière vétérinaire, le Portugal est volontiers associé aux pays qui se partagent la frontière sud de l'Union européenne (Italie, Espagne) et participe à des initiatives communes, par exemple sur l'usage raisonné des antibiotiques.

Enfin, possédant deux régions ultrapériphériques, le Portugal se concerte en tant que de besoin avec la France et l'Espagne dans le cadre du groupe des amis du POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité).

Sources : MAE, MAAF, Banque mondiale, PNUD, Eurostat, OCDE, FMI, douanes françaises citées par Ubifrance 2012 et 2013, MAAF, Ambassade de France au Portugal, Ambassade de France en Espagne.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr**.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP